

Appel de la Coordination nationale de l'Éducation **Mercredi 8 avril**

La Coordination nationale de l'Éducation s'est tenue ce mercredi 8 avril pour la quatrième fois en conférence téléphonique. Elle a rassemblé des personnels du premier et du second degrés en provenance de quinze académies (Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Caen, Créteil, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Paris, Poitiers, Rouen, Toulouse, Versailles). Des membres de la Coordination lycéenne nationale (Fosses, Val d'Oise et Arras, Pas-de-Calais) étaient présents.

Malgré le confinement, et les vacances qui ont commencé dans la zone C, les assemblées générales à distance se poursuivent dans nombres d'établissements, mais aussi au niveau des communes, départements ou régions (Bouches du Rhône, Calvados, Hauts de Seine, Île-de-France, Isère, Mantois...).

Lors de cette Coordination nationale de l'Éducation, des étudiants et étudiantes fonctionnaires stagiaires ont pu exprimer leurs inquiétudes face à cette fin d'année et ce qui leur est demandé dans les INSPE. En fin d'année les stagiaires doivent soutenir un mémoire comportant une partie théorique et une partie sur l'application en classe du thème choisi. Or les écoles, établissements et les INSPE étant fermés, et par conséquent leurs bibliothèques, il est impossible pour les étudiants et étudiantes stagiaires de mener à bien leurs mémoires.

La Coordination nationale de l'Éducation demande donc l'annulation des mémoires ainsi que des soutenances et qu'il n'y ait pas de prolongation l'an prochain.

Les examens et l'orientation

Malgré le confinement, et la mise en évidence d'inégalités d'accès au numérique de l'aveu même de notre ministre, le calendrier de Parcoursup et Affelnet se poursuit normalement. Combien d'élèves seront laissés sur le carreau encore une fois à cause de l'administration Blanquer ?

Comme le demandent la FCPE nationale et plusieurs syndicats (dont les syndicats de la FSU, par exemple), **la Coordination nationale de l'Éducation demande la suspension de Parcoursup et Affelnet le temps du confinement.**

Pour les élèves de troisième et de seconde, l'amputation d'un trimestre quasiment entier rend impossible toute remarque qui pourrait avoir valeur de couperet dans l'orientation.

Il devrait leur être garanti le droit de faire leurs propres choix d'orientation, et le conseil de classe ne devrait avoir qu'un avis consultatif en la matière.

Lorsqu'il a fait ses annonces pour les modalités des examens, M. Blanquer a évoqué l'assiduité des élèves. Il a parlé de l'assiduité au cours du mois de juin, chère à son cœur. Mais dans le même temps, beaucoup d'enseignants, d'enseignantes et de CPE reçoivent des injonctions leur demandant de faire remonter l'assiduité des élèves pendant le confinement. Il convient d'être très prudent, et de rappeler que noter l'assiduité revient à faire entrer un paramètre comportemental dans la note du bac.

La Coordination nationale de l'Éducation appelle les collègues à ne pas faire remonter « l'assiduité numérique ».

Finalement, ce bac 2020 en contrôle continu apparaît comme la continuité des réformes Blanquer, que nous n'avons cessé de combattre. Vu l'année déjà morcelée (réformes Blanquer, mouvement de grève contre la réforme des retraites, grèves des surveillances et mobilisations lycéennes contre les E3C, et désormais crise du coronavirus), il semble d'autant moins pertinent pour rendre compte des capacités des élèves. Il constitue un bouleversement complet du contrat didactique concernant l'évaluation en cours d'année. La Coordination nationale de l'Éducation refuse ce changement de contrat en cours d'année.

Le simple fait de dire que ces décisions ont été prises pour que « le bac vaille quelque chose » laisse légitimement craindre que certains et certaines ne l'aient pas, alors que les jurys risquent de se tenir dans l'opacité complète. Cette idée est totalement inimaginable, non seulement à cause de la crise sanitaire que nous vivons tous et toutes, mais aussi car les élèves qui n'auront pas le bac cette année se retrouveront dans une situation compliquée l'année prochaine à cause des réformes Blanquer... La Coordination nationale de l'Éducation n'admet pas, et n'admettra jamais que des élèves puissent être laissés sur le bord de la route ! Cela nécessite des mesures d'envergures pour créer des places dans l'Enseignement supérieur.

Si un troisième trimestre a lieu, il faudra l'inscrire dans une logique d'enseignement et non d'évaluation. Les élèves sont anxieux et anxieuses pour leur orientation et leur avenir, et c'est bien normal. Le rôle du lycée est de les former aux études qui vont suivre, par conséquent il faudra utiliser le peu de temps à disposition pour leur donner le maximum de contenu afin de permettre leur entrée dans les études le plus sereinement possible.

La Coordination nationale de l'Éducation rejoint ainsi les appels de plusieurs assemblées générales (par exemple en Île-de-France, à Bordeaux, en Normandie...), l'appel de la Coordination lycéenne nationale du dimanche 5 avril et l'avis de nombreux syndicats étudiants et de l'enseignement supérieur (CGT FERC Sup, SNESUP-FSU, SUD-Éducation...) : **elle se prononce en faveur de la validation des diplômes (bac, DNB, etc). pour tous et toutes.**

Elle demande l'augmentation des places disponibles et des moyens pour les diplômés d'accès aux études universitaires.

Les élèves qui ne se sentiraient pas prêts et prêtes devraient pouvoir redoubler à leur demande, avec la garantie d'avoir une place l'an prochain dans leur établissement d'origine.

Pour peser sur le débat, il ne faut pas hésiter à faire des annonces fortes car Blanquer n'acceptera pas facilement de revenir sur le contrôle continu.

C'est pourquoi la Coordination nationale de l'Éducation invite tous les enseignants et toutes les enseignantes à donner des avis favorables ou très favorables à leurs élèves lors des conseils de classe, et à faire voter des motions sur les jurys pour s'engager à y valider les examens.

La tenue des oraux de français du bac est la preuve de l'entêtement du ministre. Avec un objectif que l'ensemble des professeurs juge irréaliste, de 12 ou 15 textes selon la voie et de gros doutes quant à la sécurité sanitaire, Blanquer s'obstine.

La Coordination nationale de l'Éducation s'oppose donc catégoriquement au maintien des oraux de français.

Les modalités des sessions de rattrapage doivent être revues afin de ne léser personne. Les élèves en situation de handicap ou passant en candidat.e libre, par exemple, devront attendre la session de septembre.

La Coordination nationale de l'Éducation demande que les modalités des sessions de juillet et septembre soient identiques.

Enfin, il n'est pas concevable que les notes d'E3C puissent entrer dans le contrôle continu compte tenu des conditions de passation dans de nombreux lycées, d'autant plus que certains n'ont toujours pas passé ces épreuves. La rupture d'égalité est plus que flagrante. Le bricolage annoncé pour créer une fausse note de deuxième session, à partir des notes de la première et de la troisième, est absurde !

Les E3C doivent être annulées dans leur intégralité.

De premiers retours des résultats de la première session des E3C laissent penser que les commissions d'harmonisation ont revu les notes à la baisse dans plusieurs lycées... Il ne faut pas hésiter à médiatiser l'affaire le plus possible.

La Coordination nationale de l'Éducation appelle chaque collègue ayant corrigé les E3C à

vérifier les notes et à faire remonter toute irrégularité qui serait constatée.

Un formulaire a été mis en place par le collectif Stop bac Blanquer – Stop E3C pour avoir une vue d'ensemble sur les décisions des commissions d'harmonisation des E3C, qui risquent fort de préfigurer les jurys de Blanquer au bac 2020.

La prétendue « continuité pédagogique »

La continuité pédagogique est assez différenciée entre le premier et le second degré. Une plus grande pression semble s'exercer sur le secondaire. Parfois ce sont les collègues qui se mettent la pression entre eux et elles ou à eux et elles-mêmes. La position de la Coordination nationale de l'Éducation n'a pas changé et elle trouve de plus en plus d'écho dans les assemblées générales d'établissements.

La Coordination nationale de l'Éducation renouvelle donc son appel à ne pas avancer dans les programmes, y compris en français en première, et à ne pas mettre de notes pendant le confinement.

Si nous revenons en classe au mois de mai, ce sera un moment compliqué à gérer tant pour les enseignants et les enseignantes que pour les élèves. Le retour à la normale ne se fera pas en un jour, et il est malheureusement probable que certains et certaines soient confrontés à la maladie et/ou à la perte d'un être cher.

Dans un tel contexte, la Coordination nationale de l'Éducation encourage les enseignants à ne pas compter les notes du troisième trimestre dans son ensemble.

Les assistants et assistantes d'éducation (AED) et les accompagnants et accompagnantes des élèves en situation de handicap (AESH) ont pu être sollicités par leurs supérieurs pour diverses missions qui ne leur incombent pas. La vigilance est particulièrement de mise quant à leur situation.

L'inégalité des moyens d'accès au numérique n'est plus à prouver. D'après les chiffres du ministère 8 % des élèves ne sont plus en lien avec leur(s) enseignant(s) depuis le début confinement. La source de ces chiffres est inconnue. Et pour cause ! Dans certains établissements, ce recensement n'a pas été effectué ou est en cours. Nous savons que ce taux est largement plus élevé dans certains territoires, notamment dans les quartiers les plus populaires. Cette remontée d'informations pourra être préjudiciable à des élèves de terminale lors de l'examen de leurs dossiers scolaires pour le bac. Dès lors, toute remontée « d'absentéisme numérique » est parfaitement injuste.

La Coordination nationale de l'Éducation appelle à résister collectivement à ce flicage.

Le partenariat avec la branche numérique du La Poste, Docaposte, est en cours de déploiement. Mais son utilisation reste très floue. Il s'agirait de transmettre des photocopies aux familles ne possédant pas d'imprimante. Le principe est le suivant : une personne de l'établissement (dans les écoles le directeur ou la directrice généralement) récupérerait tous les documents envoyés par ses collègues et les transmettrait à La Poste, qui les enverrait aux familles. Le nombre de copies est limité et il n'est pas clairement dit si ce nombre limite compterait pour un élève ou une adresse et donc toute une fratrie par exemple... Cette distribution de courrier supplémentaire fait quoi qu'il arrive courir un risque aux postiers et postières pour une activité qui n'est pas essentielle en pleine crise sanitaire.

Au vu de la surcharge de travail que cela risque de provoquer pour les collègues déjà bien sollicités, du flou qui entoure le dispositif, et de l'insécurité sanitaire que vivent déjà les postiers et postières, la Coordination nationale de l'Éducation désapprouve le recours à Docaposte.

Les « vacances apprenantes » et l'accueil des enfants pendant les vacances

Plusieurs DASEN ont rappelé aux enseignants et enseignantes de la zone C qu'il fallait se reposer pendant la première semaine des vacances. Mais les injonctions sur la deuxième semaine restent

vagues. Une partie de la hiérarchie exige une participation de tous et toutes au dispositif des « vacances apprenantes », d'autres rappellent qu'il s'agit de volontariat. Apparemment, ce service serait payé en heures supplémentaires, ce qui pose quelques questions dans le premier degré.

Il ne s'agit de rien d'autre que d'une nouvelle opération de communication de Blanquer et d'une rustine pédagogique complètement hors-sol.

La Coordination nationale de l'Éducation rappelle que les vacances sont un temps de repos nécessaire à la fois pour les enseignants et les enseignantes et pour les élèves et appelle donc à ne pas se porter volontaire, ni à faire remonter les « absences » (ce qui serait totalement absurde pendant les vacances).

Concernant l'accueil des enfants pendant les vacances, la hiérarchie indique que des masques seraient en cours de livraison dans les différentes académies. Mais cela ne constitue pas la seule solution en soi. Les locaux doivent être désinfectés deux fois par jour, ce qui n'est toujours pas le cas partout à l'heure actuelle. De plus en plus de collègues tombent malades.

La Coordination nationale de l'Éducation réitère son appel à ne pas se porter volontaire si toutes les conditions de sécurité sanitaires ne sont pas réunies.

La préparation de la rentrée

Suite à cette année chamboulée où le caractère indispensable des services publics a été mis en lumière par la crise sanitaire, les conditions de la rentrée prochaine doivent tenir compte de l'interruption des enseignements, des besoins scolaires et psychologiques des élèves touchés par la crise sanitaire et des impératifs sanitaires en septembre – qui sont actuellement imprévisibles mais nécessiteront plus que jamais d'alléger les effectifs des classes. Or, malgré le confinement, les opérations de rentrée continuent de s'organiser comme si de rien n'était.

Les commissions départementales d'orientation ou de maintien des élèves allophones en unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) continuent de se tenir à distance et de prendre des décisions qui affecteront l'avenir d'enfants, sans que les conditions normales ne soient réunies.

L'application de projets d'écoles se poursuit, avec des créations de postes à profil : ainsi, dans une école du Calvados, l'ensemble des collègues doivent participer au mouvement car leurs postes ont été remplacés par des postes à profil pour créer une école Freinet publique.

Blanquer ne juge pas utile de mettre fin à la saignée opérée sur l'éducation prioritaire depuis le début des opérations de rentrée. Certes, face à la crise sanitaire, le ministre s'est résolu à annoncer l'ouverture de classes dans le premier degré, reconnaissant de fait l'interruption des enseignements et l'inanité de sa « continuité pédagogique », au moins dans le premier degré. Mais la dotation supplémentaire de 1 448 postes qui s'ajoute à la dotation initiale de 440 postes dans le premier degré n'est pas une réponse suffisante : si elle permet d'épargner les écoles des communes rurales comme l'a promis le ministre, elle ne permet pas d'empêcher les fermetures de classes dans les zones prioritaires (REP+, REP et quartiers qui relèvent légitimement de la REP). La Coordination nationale de l'Éducation s'indigne des suppressions de postes et fermetures de classe que le ministère tente de faire passer en catimini en pleine période de confinement, dans un contexte de réformes dans le second degré et de montée démographique.

Non seulement ces fermetures entraînent une augmentation des effectifs là-même où le taux de perte du lien avec les familles est parmi les plus élevés, mais en plus les dispositifs spécifiques disparaissent. C'est le cas des maîtres E chargés de l'aide pédagogique ou du dispositif « plus de maîtres que de classes » (PMQC), auquel Blanquer a mis fin à son arrivée avant toute évaluation. Quant aux dédoublements de CP, qui sont la cause officielle de la fin de ces dispositifs, certains sont annulés, comme en Seine-et-Marne, pour revenir à une classe classique... Sur quels moyens pourront donc s'appuyer les enseignants et les enseignantes pour aider les élèves les plus fragiles ?

Particulièrement après une année aussi perturbée que celle-ci, et *a fortiori* compte tenu des exigences de sécurité sanitaire, il ne paraît pas envisageable de reprendre dans des classes avec des effectifs allant jusqu'à 29 en maternelle.

Des actions devront être menées, dans des modalités adaptées au confinement à réfléchir.

Comme l'ont déjà fait plusieurs organisations syndicales, la Coordination nationale demande un moratoire sur les opérations de préparation de rentrée. Elle demande l'annulation des suppressions de postes et revendique des ouvertures (y compris de remplacements). Elle refuse la création de postes à profil de manière générale. Elle demande le maintien des élèves allophones en UPE2A l'an prochain, et la suspension des commissions.

Conjointement avec l'assemblée générale du 92, la Coordination nationale de l'Éducation propose de lancer une campagne contre les fermetures de classes et les suppressions de moyens dans l'Éducation nationale. Cette campagne se fera sur les réseaux sociaux et dans la presse.

La Coordination nationale de l'Éducation appelle à étudier en détail les annonces de créations dans le premier degré, notamment la répartition des classes par académie, l'occupation de ces postes par des personnels titulaires et la suppression de postes dans le second degré.

Répression et prélèvements salariaux

Nos collègues de Dole (39) et de Melle (79) sont intervenus pour faire un point sur leur situation. Pour le premier, un recul du rectorat de Besançon a été obtenu, mettant fin à sa suspension. Mais il est toujours en attente de sa notification. Le second est toujours sans nouvelles.

La Coordination nationale de l'Éducation constate un durcissement de l'administration dans le recours au dossier administratif. Chaque enseignant et enseignante peut avoir un dossier administratif sans le savoir, car l'administration n'est pas obligée d'informer du versement de pièces. Ces dossiers sont depuis quelque temps utilisés à charge en étant remplis « en temps utile » avec des pièces inconnues. Il est cependant possible de consulter son dossier administratif et de le photographier ou de le photocopier afin de démontrer quelles pièces y figuraient à une date donnée. Il pourrait être envisageable de mener une action collective, au cours de laquelle l'ensemble des enseignants et enseignantes demanderait à consulter leur dossier administratif en même temps, dans leurs établissements, circonscriptions ou rectorats.

La répression ne s'arrête pas avec la crise sanitaire, bien au contraire. La Coordination nationale de l'Éducation soutient les personnels de santé en butte à la répression en pleine crise sanitaire, selon des méthodes que nous connaissons aussi dans notre secteur : convocations d'infirmières par la hiérarchie à La Timone à Marseille pour avoir montré leurs conditions matérielles de travail (blouses qui se déchirent en les enfilant), ou mise à pied de quatre mois d'une aide-soignante représentante syndicale à Hautmont (59).

La Coordination nationale de l'Éducation soutient tous les personnels en butte à la répression (notamment à Melle, Dole, Carcassonne...) et exige l'abandon de toutes les procédures disciplinaires ou judiciaires et les suspensions à titre conservatoire dans ce cadre.

Elle relance la campagne de selfies en solidarité avec les collègues réprimés. Il ne faut pas hésiter à se prendre en photo et à la renvoyer à cette adresse mail : stop.repression.education@gmail.com !

Les prélèvements des jours de grèves sur le salaire de mars peuvent être très différents selon les académies. Ainsi, il n'y a pas eu d'échelonnement dans celles de Créteil, Rouen, Bordeaux et Toulouse, où le nombre de jours prélevés a pu être très élevé (bien au-delà de dix). Il en va de même pour l'arrêt Omont n'est pas toujours appliqué, mais l'est parfois de façon abusive, avec le décompte du week-end malgré une reprise du travail le lundi.

La Coordination nationale de l'Éducation appelle donc tous les personnels à faire preuve de vigilance et à bien vérifier leur bulletin de paie sur ENSAP. Elle refuse l'application de l'arrêt Omont ainsi que le changement de règles en cours de route sur le nombre de jours prélevés (deux, trois ou quatre maximum selon ce qui est déjà appliqué dans les académies).

Aujourd'hui, la caisse de grève permet de financer un forfait par jour de 16 euros. Les grévistes ayant demandé en moyenne quatre jours, cela ferait environ 72 euros en moyenne par personne au

total. Cela ne fait pas beaucoup, il faut donc trouver un moyen d'abonder la caisse de grève rapidement.

Le recensement du nombre de jours demandés a été relancé avec une période étendue jusqu'au début du confinement (16 mars). La fin du recensement est arrêtée au 19 avril.

Confinement et questions sanitaires

La fin du confinement fait émerger de nombreuses questions malheureusement sans réponse de la part du ministère et de nos hiérarchies. Un flou est entretenu quant à la date de reprise des cours et à ses modalités. Toute la responsabilité est d'emblée rejetée sur les agences régionales de santé (ARS), ce qui ne permet pas d'y voir plus clair et laisse penser que les autorités éducatives ne gèrent pas grand-chose dans cette crise.

Pour la Coordination nationale de l'Éducation, il apparaît toutefois évident que la reprise ne pourra se faire sans un dépistage massif et systématique des personnels et des élèves et sans aménagements scolaires afin de respecter les précautions sanitaires.

Depuis le début du confinement le gouvernement continue de faire passer des réformes telle la certification d'anglais en BTS par des organismes privés. Et de manière plus générale, les manières de faire du gouvernement depuis le début de la crise ont mis à mal le peu de confiance que certains et certaines auraient encore pu lui accorder. Un sentiment d'inquiétude général se fait sentir par rapport à la crise économique qui va suivre cette crise sanitaire. Qui va payer ?

La Coordination nationale de l'Éducation exige la suspension générale des réformes dans l'éducation et la garantie que ce ne sera pas la population et les services publics qui paieront pour la crise économique à venir.

La prochaine Coordination nationale de l'Éducation se tiendra le mercredi 15 avril à 13h45 par conférence téléphonique.

La Coordination nationale de l'Éducation participera à la Coordination nationale des AG interprofessionnelles du samedi 11 avril.

Décisions de la Coordination nationale de l'Éducation

Contre l'isolement et les pressions, maintenir les cadres collectifs et militants

La Coordination nationale de l'Éducation continue d'appeler à réunir à distance des AG d'établissements, de circonscriptions, de villes, de bassins, de départements, etc., y compris en interprofessionnel, pour échanger et maintenir un lien collectif et humain. Elle appelle à diffuser largement les décisions, notamment en direction des organisations syndicales.

Examens de fin d'année, orientation et calendrier scolaire

Concernant les examens (baccalauréat général, technologique ou professionnel, DNB, CAP, BEP, BTS...), la Coordination nationale de l'Éducation revendique :

- la validation automatique des examens pour tous et toutes les élèves, l'ouverture de places dans les niveaux supérieurs à la hauteur des besoins, et la possibilité pour les élèves de redoubler dans leur établissement ;
- l'annulation claire et rapide de l'épreuve orale de français en première ;
- des modalités identiques pour les éventuelles épreuves de rattrapages du bac aux sessions de juillet (oraux du second groupe) et de septembre (épreuves écrites).

Pour réaliser ces revendications, la Coordination nationale de l'Éducation appelle à :

- ne pas remonter de données sur « l'assiduité numérique » des élèves ;
- décider collectivement d'attribuer des avis favorables ou très favorables à tous et toutes les élèves lors des conseils de classe du troisième trimestre, et à être très vigilant.e.s sur les conditions de ces conseils et le respect de leurs décisions ;
- faire connaître ces décisions par des motions, et s'engager par des motions à valider les diplômes pour tous les candidats et toutes les candidates en cas de convocation à un jury.

Concernant les E3C en particulier, la Coordination nationale de l'Éducation :

- exige la suppression des E3C et l'annulation de la première session, vu les conditions de préparation et de passation, vu les résultats après harmonisation qui ne correspondent en rien aux notes données, et vu le poids nouveau que l'annulation de la deuxième session donne à la première ;
- appelle à vérifier les résultats de la première session partout où elle s'est tenue, à les comparer aux notes réellement données par les collègues.

Concernant les procédures d'orientation et le calendrier scolaire, la Coordination nationale de l'Éducation revendique :

- la suspension des procédures Parcoursup et Affelnet ;
- le respect des vœux d'orientation ou des choix de spécialités des élèves ;
- le maintien des élèves allophones en UPE2A l'an prochain selon leurs besoins, et la suspension des commissions départementales d'orientation ;
- la priorité aux apprentissages plutôt qu'à la course à l'évaluation en cas de reprise au troisième trimestre.

« Continuité pédagogique » et pressions hiérarchiques

La Coordination nationale de l'Éducation appelle à :

- avancer le moins possible dans les programmes, y compris en français en première ;
- évaluer les élèves uniquement de façon formative et non sommative, ne pas remonter les éventuelles notes obtenues durant le confinement et ne pas programmer d'évaluation sur des notions vues pendant cette période ;
- ne pas compter de notes au troisième trimestre même si les cours devaient reprendre ;
- résister collectivement à toute tentative de flicage des personnels et des élèves dans les établissements et circonscriptions ;
- faire preuve d'une vigilance particulière sur les injonctions aux personnels plus précaires,

notamment les missions des AED ou AESH ;

- refuser le dispositif de transmission de devoirs par La Poste et Docaposte via les directeurs et directrices ou les chefs d'établissements.

Opération « Vacances apprenantes »

La Coordination nationale de l'Éducation réitère son appel à :

- refuser de se porter volontaire pour les « vacances apprenantes » ;
- ne pas remonter de données sur « l'assiduité numérique » des élèves, qui seront utilisées par les hiérarchies zélées entre autres pour mettre en place les « vacances apprenantes ».

Préparation de la rentrée

La Coordination nationale de l'Éducation, en lien avec la campagne lancée dans le 92, revendique :

- la suspension de toutes les opérations de préparation de la rentrée ;
- l'annulation des fermetures de classe et des suppressions de postes et de moyens, la création de postes à la hauteur des besoins (y compris de remplaçants et remplaçantes), notamment dans l'Éducation prioritaire ;
- l'annulation des mémoires de master 2 et des soutenances pour les personnels stagiaires à l'INSPE, et le non-prolongement de leur stage en début d'année.

Accueil des enfants en période de confinement

La Coordination nationale de l'Éducation appelle à :

- respecter un accueil sur la seule base d'un véritable volontariat révocable par les personnels, y compris pour le personnel municipal, pour les enfants des personnels de santé et de services sociaux ;
- refuser d'être volontaires en l'absence de conditions de sécurité qui protègent les enfants et les personnels (gants, masques, gel hydroalcoolique, désinfection des locaux et du matériel pédagogique deux fois par jour, limitation stricte du nombre d'enfants par groupe et par école ou collège...)
- refuser l'élargissement de l'accueil à d'autres professions, ou bien lorsqu'un des parents ne travaille pas dans les secteurs concernés, afin de ne pas surcharger les effectifs, rester dans le cadre du volontariat et éviter la diffusion du coronavirus à d'autres enfants ;
- demander un état des lieux sur la situation des personnels de l'Éducation, dans le strict respect du secret médical.

Répression des personnels et prélèvements des jours de grève

La Coordination nationale de l'Éducation :

- soutient tous les personnels en butte à la répression et exige l'abandon de toutes les procédures disciplinaires ou judiciaires et les suspensions à titre conservatoire dans ce cadre ;
- invite les collègues concerné.e.s à entrer en contact avec d'autres collègues, en écrivant à l'adresse stop.repression.education@gmail.com ;
- relance sur les réseaux sociaux la campagne de selfies et photographies avec des pancartes contre la répression dans l'Éducation, adaptée aux conditions du confinement, à envoyer à l'adresse stop.repression.education@gmail.com.

Concernant les retenues massives sur les salaires de mars, la Coordination nationale de l'Éducation :

- demande des prélèvements étalés comme jusqu'à présent (deux à quatre jours par mois selon l'académie) ;
- demande la suspension des retenues sur salaire pendant la crise sanitaire ;
- appelle à contester collectivement les applications abusives de l'arrêt Omont ;
- appelle à continuer à faire fonctionner les caisses de grève locales.

Situation sanitaire, confinement et attaques en cours

Devant le flou et l'imprévisibilité de la situation sanitaire et de la réouverture des écoles et établissements, la Coordination nationale de l'Éducation :

- demande qu'il n'y ait pas de reprise sans dépistages massifs, sans conditions de sécurité sanitaire, et donc sans aménagements scolaires (effectifs allégés, emplois du temps adaptés, etc.) ;
- refuse le passage en force d'attaques contre les droits sociaux et démocratiques, y compris dans l'Éducation (comme par exemple avec la privatisation en catimini de la certification du niveau d'anglais en BTS) ;
- revendique l'annulation de toutes les réformes en cours contre les services publics, notamment les réformes Blanquer, la loi de « transformation » de la Fonction publique, les attaques contre le service public hospitalier, etc. ;
- refuse que ce soit au monde du travail et à la population de payer pour la crise économique à venir.

La prochaine Coordination nationale de l'Éducation se tiendra le mercredi 15 avril à 13h45 par conférence téléphonique.

La Coordination nationale de l'Éducation participera à la Coordination nationale des AG interprofessionnelles du samedi 11 avril.

Contact mail : coordination.nationale.education@gmail.com

Compte Twitter de la Coordination nationale : <https://twitter.com/STOPreformes/>

Facebook de la Chaîne des bahuts et écoles : <https://www.facebook.com/Inter-collectifs-La-Chaîne-des-Bahuts-194521998140665/>

Groupe Facebook de discussion : <https://www.facebook.com/groups/422548111511799>

Formulaire national des répressions : <https://frama.link/formulaire-repressions-e3c>

Carte nationale des répressions : <https://frama.link/carte-repressions-e3c>

Liste de discussion de la Coordination nationale : intercollectifs_onyva@framalistes.org

Caisse de lutte et de grève : <http://www.lepotsolidaire.fr/pot/xo7rsjoh>

Facebook Touche pas ma ZEP : <https://www.facebook.com/touchepasmazep/>